

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du Conseil  
communautaire de l'aide à la jeunesse**

**A.Gt 15-09-2011**

**M.B. 14-10-2011**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse modifié par les décrets du 6 avril 1998, du 29 mars 2001, du 12 mai 2004 et du 30 avril 2009, notamment l'article 28, § 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2007 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

Considérant la nécessité de remplacer un membre démissionnaire au sein du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Alexandre Liefoghe en remplacement de Mme Barbara Leduc, démissionnaire.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2011.

Bruxelles, le 15 septembre 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK